

N° 93 - bimensuel - 1<sup>er</sup> février 2002

Ministère  
de la culture et  
de la communication

3, rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

**LE SITE DE CRÉATION  
CONTEMPORAINE DU  
PALAIS DE TOKYO A  
OUVERT SES PORTES**

EXPOSITION

**Education artistique,  
second acte**

*Palais de Tokyo - Préfiguration de l'entrée / Prefiguration layout of the entrance © Palais de Tokyo / Anne Lacaton et Jean Philippe Vassal*

ISSN 1255 - 6270

**Le site de création contemporaine du Palais de Tokyo a ouvert ses portes**

Mode d'emploi  
Page 2

**Education artistique, second acte**

Un accord vient d'être signé sur l'éducation artistique

Page 6

**Une nouvelle impulsion pour la danse**

Le détail des mesures annoncées par Catherine Tasca

Page 8

**La loi musée**

Page 12

**Portrait croisé : Alexis Grüss et Bernard Kudler**

Page 16

**Inauguré le 21 janvier  
par Lionel Jospin, Catherine Tasca et Michel Duffour**

# LE SITE DE CRÉATION CONTEMPORAINE DU PALAIS DE TOKYO A OUVERT SES PORTES

## Mode d'emploi



Lionel Jospin et Catherine Tasca lors de l'inauguration du Palais de Tokyo © Farida Guerdjou Bréchemier.

2000 Tamar site, commande publique du Cnap (collaboration : Michael Lin & Remy Markowitsch. Pentelite on wood - 700x700 cm).

« *Ce nouveau site offre un bel exemple de la politique culturelle que nous avons conduite depuis 1997* », a déclaré le Premier ministre lors de l'inauguration du Palais de Tokyo, le 21 janvier dernier. Il a salué « *la vision exigeante de la culture que défend Catherine Tasca avec le Gouvernement* » : « *une politique qui aide sans contraindre, protège sans étouffer, démocratise tout en respectant le cheminement singulier des artistes* ». Catherine Tasca, qui après Catherine Trautmann avait tenu à ce qu'un tel lieu soit créé, s'est dite « *consciente de la nécessité de parfaire un dispositif indispensable à la connaissance de la création contemporaine* ». Le Palais de Tokyo, site de création contemporaine a ouvert ses portes à toutes les pratiques actuelles et à tous les publics, parachevant le réseau des établissements de la capitale.

**Un « laboratoire des cultures émergentes » proche des publics**

Le site de création contemporaine du Palais de Tokyo constitue, comme l'indique son président, Pierre Restany, « *l'une des rares aventures du monde de l'art d'aujourd'hui* ». Afin de garantir l'autonomie de son fonctionnement et de ses choix, le lieu dispose d'un statut d'association loi de 1901. Ses deux premiers directeurs, les critiques et commissaires d'expositions Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans, se sont associés pour combattre le cloisonnement de la scène artistique française. Ils élaborent aujourd'hui, dans le cadre d'un mandat unique de trois ans, « *le projet d'une plate-forme de dialogue pour la création française et internationale, d'un lieu de ressources et d'échanges, d'un espace pour un débat esthétique ouvert* ». Véritable « *laboratoire des cultures émergentes* », le site présentera une programmation conçue « *comme un grand chantier, un projet global rythmé par des manifestations incluant toutes les formes d'expression et de multiples prises de parole complémentaires, celle des artistes étant privilégiée entre toutes* ».

**Ouvert de midi à minuit**

Point important du cahier des charges du ministère de la Culture, le site est ouvert de midi à minuit, « *pour inciter le public à un rapport moins distant, plus chaleureux, avec la création contemporaine* » précisent-ils.

**Un accueil sur mesure pour tous les publics de midi à minuit**

Le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, a pour ambition de rapprocher le grand public de l'art de son temps, et de proposer une méthode d'approche originale de la création plutôt que des

**Directeur de la publication :** Jacques Vistel  
**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret  
**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro :

01 40 15 83 65 assisté par Christelle Spano  
**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida

Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD,

nouvelle série

**Tirage :** 36 000 exemplaires

**2 F** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC,  
Ministère de la culture  
et de la communication  
3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,  
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



### 3/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
1<sup>er</sup> FÉVRIER 2002

figures imposées. Fondée sur l'échange et le dialogue avec les publics, la médiation est ouverte à leurs demandes et leurs exigences. Qu'il s'agisse de donner des informations, d'organiser une visite plus longue, de recommander des ouvrages ou des événements dans d'autres lieux, douze médiateurs se succèdent, de midi à minuit, pour accompagner les visiteurs tout au long des expositions du site. La présence d'un médiateur handicapé est envisagée : elle permettrait la prise en considération de l'accueil des personnes ayant du mal à voir, à se déplacer, à appréhender les expositions.

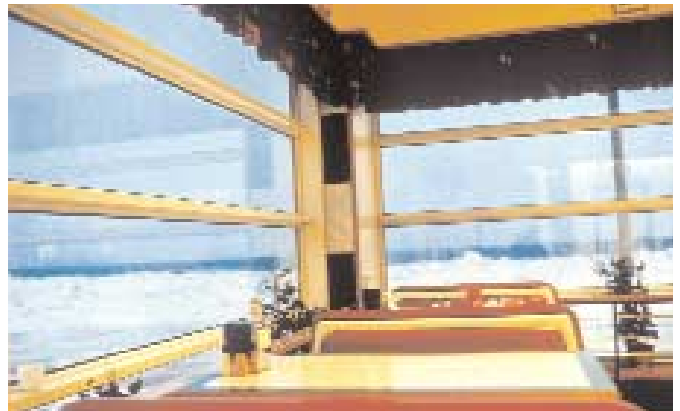
Les publics du site trouvent également à leur disposition des visites transversales, rendues possibles grâce au grand nombre d'expositions simultanées, des visites thématiques et une capacité d'adaptation aux demandes particulières, la présence d'un enseignant relais qui garantit la qualité de l'accueil des élèves de la maternelle à l'université, des visites guidées du quartier, mais aussi des audio-guides, des lectures d'expositions par les artistes eux-mêmes, par des écrivains ou encore des musiciens. Les publics se voient enfin proposer une série d'équipements conviviaux, parmi lesquels un restaurant avec des formules accessibles à tous, un bar, une librairie, une boutique, ainsi qu'un stand où les activités du site sont présentées.

#### Réactivité

Entre une manifestation ponctuelle et les *Wallprojects* ou le Salon (conçu par un artiste invité) qui s'étendent sur six mois, la programmation propose des formats d'exposition très divers. Quatre mois pour les grandes expositions sous la verrière, deux mois pour les salles latérales, un mois pour les projets *Modules* (coproductions, avec la Caisse des dépôts et consignations, de pièces de jeunes artistes). Mais les artistes ont aussi la liberté d'intervenir dans la durée. Tous ces formats permettent de réagir rapidement à l'actualité artistique en proposant également des manifestations plus spontanées, changeant d'un mois sur l'autre. La souplesse de la grille de programmation assure ainsi la réactivité du site.

#### Accompagner les artistes dans la durée

Parallèlement à cette réactivité, le site de création contemporaine se propose aussi de suivre le travail des artistes dans le temps, de coproduire leurs projets avec des institutions à l'étranger et de montrer leurs œuvres dans différentes circonstances. Ces dernières années ont vu éclore des énergies inédites en France. Qu'il s'agisse d'une nouvelle génération de galeristes, de critiques, de créateurs et de collectionneurs, mais aussi de lieux gérés par des artistes ou des agences alternatives, le site entend constituer une caisse de résonance pour une scène hexagonale en pleine effervescence. Avec entre autre le programme *Module*, qui lui est en grande partie dédié, cette nouvelle génération se manifestera au Palais de Tokyo, à travers d'importantes expositions personnelles : celle de Mélik Ohanian (jusqu'au 17 mars), sera suivie par celles de Franck David (jusqu'au 24 février), Laurent Moriceau, Tatiana Trouvé, Robert Milin ou Maroussia Rebecq. Le souci d'exclusivité ne guide pas les choix artistiques : une exposition ou une œuvre montrée en région ou à l'étranger peut ensuite être présentée à Paris, dans un souci de complémentarité et d'élargissement de l'audience.



Mélik Ohanian 1999-2001 « *Island of an Island* », repérages/locations © Mélik Ohanian

#### LE PAVILLON-UNITÉ PÉDAGOGIQUE

Dirigé par Ange Leccia, le *Pavillon-unité pédagogique* est un outil de formation. Il permet à sept artistes, commissaires d'expositions ou critiques de différentes nationalités, de se confronter aux situations concrètes et quotidiennes de production, de diffusion et de médiation des œuvres. Ils peuvent collaborer et discuter avec les artistes programmés, mais aussi rencontrer des personnalités invitées. Ils bénéficient d'une bourse d'étude et de production ainsi que d'un espace de travail collectif de 250 m<sup>2</sup> qu'ils investissent à leur convenance. Chaque trimestre, un artiste-enseignant est chargé de la pédagogie ; les artistes qui occupent cette fonction contribuent les uns après les autres à l'élaboration du programme d'interventions. Pour l'année 2001-2002, la pédagogie sera assurée successivement par Dominique Gonzalez-Foerster, Pierre Joseph, et M/M (Michael Amzalag & Mathias Augustyniak).



#### UN ESPACE FLEXIBLE

Disposant d'un grand périmètre sous verrière, de trois salles latérales et d'une large travée au rez-de-chaussée, et d'une salle au 1er étage, l'espace du site ne fait l'objet d'aucune délimitation spécifique : expositions collectives ou individuelles peuvent se dérouler ici ou là, deux projets se contaminer mutuellement, plusieurs individualités se côtoyer sans se fondre dans un ensemble. Cette extrême flexibilité permet au lieu de jouer son rôle de laboratoire vivant de la création contemporaine.

Vue intérieure du Palais de Tokyo, site de création contemporaine. Octobre 2001 © Marc Damage / Tutti

### UNE ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'USAGER

Le travail d'Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, auteurs de la rénovation du bâtiment, se définit comme une recherche sur l'économie de l'architecture. Leur projet pour le site de création contemporaine rend l'aile ouest du Palais de Tokyo, fermée depuis 1995, à l'usage du public et des artistes. Conçu, en référence à la place Djemaa El-Fna de Marrakech, comme un organisme vivant, le lieu retrouve la logique constitutive de ses espaces, dessinés en 1937. Les architectes ont su tirer parti des qualités physiques de l'édifice pour répondre aux besoins essentiels, notamment l'adaptation de l'électricité et du chauffage à un lieu ouvert de midi à minuit, tout en limitant le coût d'exploitation du bâtiment. Les hauteurs sont amples, les volumétries étonnantes, la lumière naturelle omniprésente. Les contraintes de mise aux normes de l'édifice deviennent des atouts : la nécessité de nouvelles sorties de secours conduit ainsi à créer deux passerelles métalliques qui, tendues entre l'avenue du Président Wilson et la façade, permettent d'accéder directement au restaurant. Légères et révocables, elles sont l'annonce extérieure d'une transformation ingénieuse du site, qui affirme le caractère accueillant et fonctionnel du lieu.

Jérôme Sans et Nicolas Bourriaud  
© Palais de Tokyo



« Pha Khao Mar on Tour ». Art in Southeast Asia 1997. Museu of Contemporary art, Tokyo : Performance 1997 © Navin Rawanchaikul

### HORS LES MURS

L'espace du site de création contemporaine se présente, dans sa totalité, comme un support d'interventions et un outil mis à la disposition des artistes. Ainsi, après avoir commencé d'explorer le quartier avec le programme Tokyorama - série de parcours subjectifs d'artistes dans les environs du site, partagés avec le public - et imaginé la chaîne virtuelle Tokyo TV, le site de création contemporaine mène de multiples actions hors ses murs et notamment à l'étranger qui lui permettront de s'affirmer comme un lieu de production et d'émission.

### Un moteur de recherche : la pluridisciplinarité

Dans la programmation, les arts plastiques jouent le rôle d'un moteur de recherche permettant d'aborder le design, le cinéma, la littérature ou la mode sous l'angle des problématiques qui agitent les artistes et avec leur complicité. Au-delà des cloisonnements existants, le programme prend sa source dans l'art actuel, utilisé comme un instrument d'optique pour appréhender les autres disciplines. De manière systématique, les créateurs invités sont amenés à proposer des événements et des manifestations dans d'autres domaines que le leur.

### Le Palais de Tokyo pris dans une activité permanente

Le public du Palais de Tokyo, site de création contemporaine, trouvera toujours une exposition à voir lorsque l'une d'elles ferme ses portes. Le site ne camoufle pas les installations et les démontages de ces manifestations, mais permet à tout un chacun d'assister aux opérations de démontage, non pour donner le travail en spectacle, mais pour rapprocher les publics et l'art contemporain.

### La Plateforme

Aménagée pour constituer un outil multimédia mobile et flexible, la Plateforme permet d'organiser des projections, débats, concerts, défilés de mode ou encore ateliers. Un espace spécifique de 800 m<sup>2</sup> sera très bientôt accessible à tous. Outre les événements que génèrent les différentes expositions du site, des personnalités sont invitées à établir un rendez-vous régulier avec les publics et à initier leurs propres lignes de programmation. Lieu d'agitation culturelle, la Plateforme entend donc être un espace de rencontres entre les différentes « tribus » de la scène parisienne. Artistes, musiciens, écrivains, cinéastes, stylistes, designers ou scientifiques y confrontent leurs points de vue.

Palais de Tokyo, site de création contemporaine  
13 avenue de Président Wilson, 75016 Paris  
www.palaisdetokyo.com

Ouvert du mardi au dimanche de  
12h à 0h

Entrée : 3 Euros/5 Euros  
Métro Alma-Marceau ou Iéna  
Bus 32, 42, 63, 72, 80, 92  
RER C Pont de l'Alma  
Gratuit pour les - de 18 ans et le  
premier dimanche du mois.

**subvention du ministère de  
la Culture accordée au Palais  
de Tokyo :**  
**1,753 millions d'euros**

**Coût des travaux :**  
4,573 M d'euros dont  
3,049 M d'euros affectés  
directement aux travaux

### Superficies :

20 600 m<sup>2</sup> de surface utile,  
7 800 m<sup>2</sup> de surface ouverte  
au public,  
3 500 m<sup>2</sup> de surface  
d'expositions  
2 000 m<sup>2</sup> de réserves

### Maître d'ouvrage :

Ministère de la Culture et de  
la Communication / délégation  
aux arts plastiques.

### Maître d'ouvrage délégué :

EMOC (établissement public  
de maîtrise d'ouvrage des  
travaux culturels).

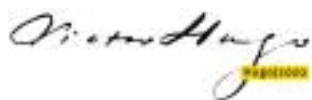
## L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CULTURELS DEVIENT L'ÉMOC



L'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EPMOTC) devient l'ÉMOC. Une nouvelle identité graphique créée par l'agence Kreo, accompagne ce changement.

L'Établissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels

(établissement national à caractère administratif), a été créé par décret le 19 mai 1998 et placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Il est issu de la fusion de l'EPGL (Établissement Public du Grand Louvre) et de la MIGT (Mission Interministérielle des Grands Travaux de l'État). L'ÉMOC a pour mission d'assurer, à la demande et pour le compte de l'État, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction, d'aménagement, de réhabilitation, de restauration, ou de réutilisation d'immeubles appartenant à l'État, y compris d'immeubles remis en dotation à des établissements publics de l'État, et présentant un intérêt culturel, éducatif ou universitaire. L'État peut confier à l'établissement la réalisation d'études préalables à ces opérations. L'ÉMOC peut également assurer les mêmes missions, à titre onéreux, pour le compte des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics. À l'étranger, il pourra exercer des missions de conseil dans les domaines ci-dessus mentionnés. L'ensemble des opérations d'étude ou de réalisation représente un volume d'investissement de l'ordre de : 755 millions d'euros (4,9 milliards de francs).



## BICENTENAIRE DE VICTOR HUGO Un portail internet pour relier les initiatives



Page d'accueil du portail internet du bicentenaire de Victor Hugo © ministère de la Culture et de la Communication

Le portail réalisé par le ministère de la Culture et de la Communication, à l'initiative du comité national, offre des informations sur l'actualité du bicentenaire et facilite l'accès aux ressources disséminées sur internet - sources documentaires, bibliographiques, iconographiques ou filmographiques. Regroupés sous une même adresse, [www.victorhugo.culture.fr](http://www.victorhugo.culture.fr), les sites dédiés à Victor Hugo (dont plusieurs ont été créés spécialement à l'occasion du bicentenaire) forment un ensemble, visuellement identifiable grâce à une identité graphique originale.

### Des sites Victor Hugo, relais privilégiés du portail

La Bibliothèque nationale de France, la Délégation aux célébrations nationales et la Mission de la recherche et de la technologie, le ministère de l'Éducation nationale, la Maison de Victor Hugo, le Groupe Hugo (université de Paris 7), la Société des amis de Victor Hugo, et d'autres mettent en ligne des ressources à l'occasion du bicentenaire. Leurs sites font l'objet d'un lien privilégié avec le portail, auquel ils font écho en retour. On trouve ainsi matière à étudier les textes de Victor Hugo (bibliographies, extraits d'œuvres numérisés, dossiers pédagogiques...), et de nombreux documents originaux destinés à mieux faire connaître cet « homme océan » (photographies, arbre généalogique, documents d'archives...). De nom-

breux liens hypertextes commentés faciliteront l'accès aux bibliographies en ligne et aux œuvres numérisées de Victor Hugo.

### Un calendrier évolutif des manifestations

Une base de données interrogeable par villes, dates et mots clefs permet de consulter la liste des manifestations et événements culturels programmés tout au long de l'année 2002 en France comme à l'étranger.

### À la une : l'actualité du bicentenaire

Cette rubrique souligne les événements et parutions à ne pas manquer : une exposition, une pièce de théâtre, le numéro spécial d'une revue, une émission de radio ou de télévision consacrée à Victor Hugo...

### Victor Hugo par la citation

Un dictionnaire interactif des citations de Victor Hugo peut être enrichi par les internautes eux-mêmes. L'envoi de cartes postales virtuelles aux couleurs du bicentenaire permet, d'un simple clic, de contribuer à diffuser la matière à penser léguée par l'écrivain.

### Organisons le bicentenaire

Destinée aux programmeurs, cette rubrique indique comment se procurer expositions, films, affiches et logo du bicentenaire, et comment inscrire ses manifestations dans le calendrier général.

[www.victorhugo.culture.fr](http://www.victorhugo.culture.fr)

## NOMINATIONS

### Anne Coutard, directrice générale de la Comédie Française

Anne Coutard était depuis 1996 déléguée à la présidence de RTL. Elle vient d'être nommée directrice générale des services de la Comédie Française par Catherine Tasca. Agée de 50 ans, administrateur civil, Anne Coutard a travaillé dans plusieurs ministères (Condition féminine, Affaires sociales, Culture) avant de devenir directrice de cabinet du président du Centre Pompidou (1987-1989), puis du président de Radio France (1990-1994). Elle remplace à la Comédie française Bruno Ory-Lavollée, en poste depuis 1996.

### Pierre Oudart, chef du service de l'innovation de la Drac Ile-de-France

Pierre Oudart, né en 1960, vient d'être nommé chef du service de l'innovation et de l'action territoriale à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Après avoir travaillé pour le ministère des Affaires Étrangères, la Délégation générale à la langue française et le Centre national de la cinématographie, il occupait précédemment le poste de conseiller technique chargé du multimédia et des nouveaux services de communication au cabinet de Catherine Tasca. Il remplace Yvette Masson, appelée à de nouvelles fonctions.

## EDUCATION ARTISTIQUE, SECOND ACTE

### Un accord vient d'être signé sur l'éducation artistique dans l'enseignement supérieur

Catherine Tasca et Jack Lang ont signé, le 14 janvier dernier, au Collège de France, un protocole d'accord sur la place de l'art et de la culture dans l'enseignement supérieur. Cet accord est le second volet du vaste plan pour cinq ans, annoncé par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale le 14 décembre 2000 (voir L.I. n° 76, 31 décembre 2000), qui vise à développer l'éducation artistique sous toutes ses formes du primaire au supérieur.

Catherine Tasca a rappelé que l'ambition générale du gouvernement était d'avoir « à toutes les étapes des études une présence forte des enseignements comme des pratiques artistiques ». Elle a aussi précisé plus particulièrement l'apport que peut représenter un tel effort au sein des universités : « L'université ne constitue pas une communauté aux pratiques culturelles homogènes. Elle est traversée par les inégalités sociales, dont souvent les inégalités d'accès à la culture sont le reflet. Je crois, a-t-elle ajouté, que l'ouverture de l'Université sur la création artistique, comme sur l'ensemble du champ culturel, peut aider à limiter cette fracture. » Pour cela, l'accord porte sur trois aspects principaux : tout d'abord, le renforcement des filières universitaires préparant aux métiers de la culture et l'organisation plus nombreuse de passerelles entre l'Université et les écoles d'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture. Second point, l'introduction et la systématisation d'options artistiques dans l'ensemble des enseignements supérieurs. Enfin, la mise en œuvre de conditions qui doivent permettre aux étudiants de pratiquer en amateur l'activité artistique de leur choix vont être améliorées.

#### Développer les liens entre les enseignements supérieurs

Le partenariat entre les différentes filières des formations



Catherine Tasca et Jack Lang lors de leur conférence au Collège de France © Farida Guerdjou Brechemier

artistiques facilitera la circulation des étudiants entre les formations artistiques assurées par les établissements universitaires et ceux dépendant du ministère de la Culture. En particulier, les établissements seront appelés à conduire en commun des formations et des diplômes entre les filières de formation aux métiers de la culture et les filières de formation à d'autres métiers. On peut citer, à titre d'exemple, les Grands ateliers de l'Isle d'Abeau qui réunissent sur des projets communs, six écoles d'architecture, deux écoles d'ingénieurs, trois écoles d'art et un centre de recherches de Rhône-Alpes et d'Auvergne (voir encadré)

Par ailleurs, les différentes universités et écoles d'enseignement supérieur vont aussi ouvrir toutes les filières aux arts et à la

culture. Il s'agit là d'une innovation majeure qui permettra de sensibiliser l'ensemble des étudiants aux différentes formes d'expression artistiques et culturelles. Pour ce faire, les écoles inséreront, d'une façon optionnelle, dans les cursus de toutes les disciplines, des unités d'enseignement à caractère culturel ou artistique. Ces unités d'enseignement, point important, auront été conçues avec la collaboration d'artistes et de professionnels de la culture. Ce partenariat renforcé ouvre aussi des perspectives nouvelles pour l'enseignement supérieur, il permettra de dynamiser la recherche. En effet, par le biais de l'élaboration de projets de recherche communs (dans les domaines des arts, du patrimoine et plus généralement de la culture), par le biais de l'émergence d'équipes associées

ou encore par le biais de la construction progressive d'un espace européen de l'enseignement supérieur (organisation des études, reconnaissance des diplômes, etc), c'est tout le système de la recherche qui se trouvera renforcé.

### Favoriser les pratiques artistiques des étudiants

Le second aspect du protocole concerne les pratiques culturelles des étudiants. L'offre culturelle proposée sur les cam-

pus va être amplifiée. Le but ? Permettre au plus grand nombre d'étudiants comme aux autres membres de la communauté universitaires d'avoir une activité artistique ou d'être en contact avec la vie culturelle. Le protocole met l'accent sur plusieurs priorités, dont le développement des pratiques amateurs. Mais aussi sur le soutien que les établissements devront accorder aux projets culturels des étudiants ainsi que leur participation à la défi-

nition de la politique culturelle de leurs établissements. Le protocole insiste aussi sur la généralisation de la création de « cartes-culture » qui permettent notamment de bénéficier d'avantages tarifaires.

Ce développement de l'offre culturelle appelle des moyens et des outils nouveaux. Entre autres, le renforcement des

compétences et des moyens pour les 40 services culturels déjà existants. Mais aussi la création de services culturels dans tous les établissements universitaires qui en sont dépourvus (plus de la moitié) et la généralisation des conventions entre les DRAC et les universités.

### UN EXEMPLE DE PLURIDISCIPLINARITÉ POUR LA RECHERCHE ET LA PROFESSIONNALISATION : LES GRANDS ATELIERS DE L'ISLE D'ABEAU

*Les Grands Ateliers* comprennent 5000 étudiants et ont pour vocation de contribuer à une meilleure formation de tous les acteurs qui, du matériau à l'objet fini, interviennent dans l'acte de construire notre environnement (architectes, artistes, designers, ingénieurs). Premier pôle français d'enseignement dans ce domaine, *les Grands Ateliers* ont été fondés en 1995 par 11 établissements d'enseignement supérieur (6 écoles d'architecture : Lyon, Grenoble, Saint Etienne, Clermont-Ferrand, Languedoc-Roussillon, Paris-Villemin ; 3 écoles d'art municipales : Grenoble, Lyon et Saint Etienne ; 2 écoles d'ingénieurs : INSA et ENTPE) et un centre de recherche (Centre scientifique et technique du Bâtiment). Ils se sont fixé trois missions : une mission générale d'enseignement, depuis les formations initiales jusqu'aux formations professionnelles ; une mission de recherche et d'expérimentation ; une mission d'information et de diffusion des cultures constructives. Le projet d'enseignement est par ailleurs un projet pleinement pluridisciplinaire. Le bâtiment qui va abriter *les Grands Ateliers* a été inauguré par Catherine Tasca le 17 décembre dernier. Conçu par les architectes Lipsky et Rollet, il constitue un outil de travail au service de l'enseignement et de la recherche. Bien qu'il offre une façade urbaine d'établissement universitaire, c'est un lieu hybride de préfabrication, un chantier ouvert, un laboratoire de recherche scientifique.

**Contact :** Marie-Claude Jeune  
DRAC Rhône-Alpes  
Tél. : 04.72.00.44.18

### RÉSIDENCE À L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

#### Régine Chopinot : une expérience singulière à l'université de La Rochelle

Régine Chopinot est chorégraphe et directrice du Centre chorégraphique national de la Rochelle. Elle a animé depuis 1994 diverses formations universitaires sur la danse. Elle a depuis constitué un binôme artistique et scientifique avec la MSHS (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société - antenne régionale de l'université de La Rochelle et le Laboratoire L3i, Laboratoire d'information de l'Université).

*« Travailler avec les étudiants, c'est un champ d'expérimentation aussi fondamental que celui que je partage avec les danseurs de la compagnie, nous explique t-elle. Je n'ai à la limite aucun mérite de travailler avec les danseurs qui m'ont choisi, qui sont déjà acquis à mes projets. En revanche, enseigner à des étudiants qui n'ont aucune pratique de la danse, aucune idée du monde dans lequel je travaille, me fait découvrir que je suis à la fois dans un champ sans repère mais où tout est possible. L'enjeu est pour moi dans une situation de transmission, de trouver comment on peut toucher une personne dans sa totalité, mentale, perceptive, sensible, psychologique et de mettre en culture ces sensations afin d'ouvrir chez l'autre des fenêtres, des portes sur sa propre créativité. Ce qui m'intéresse en outre avec les étudiants, ce sont les possibilités d'échanges, la recherche commune sur des textes philosophiques et scientifiques sur lesquels je travaille. L'idéal serait de nourrir une démarche théorique et de poursuivre son propre laboratoire artistique. C'est aussi cela que j'ai voulu rechercher à La Rochelle en proposant ce partenariat avec l'université. »*

**Contact :** Ballet Atlantique  
Régine Chopinot  
Ballet national contemporain de création et de répertoire  
4, rue Saint-Jean du Pérot  
17025 La Rochelle Cedex 1

# UNE NOUVELLE IMPULSION POUR LA DANSE

## Le détail des mesures annoncées par Catherine Tasca



Catherine Tasca lors de la rencontre du 19 décembre © Farida Guerdjou Bréchemier

Le 19 décembre dernier, Catherine Tasca a réuni chorégraphes et professionnels de la danse en présence de la presse, rue de Valois. Elle leur a confirmé que 3,4 millions d'euros de mesures nouvelles sont inscrits au budget 2002 pour renforcer l'action de l'Etat en faveur de la danse. La ministre a exprimé lors de la rencontre « son estime et sa reconnaissance » aux représentants de tous les milieux de l'art chorégraphique qui avaient répondu présent à son invitation. « Aujourd'hui la danse a conquis le paysage culturel français », s'est félicité la Ministre, qui a salué avant tout le « *décloisonnement des genres, la grande diversité des langages, le dialogue avec d'autres disciplines, le foisonnement des entreprises* », et au-delà des territoires traditionnels, la capacité de la danse à « *s'imposer dans de nouveaux lieux où elle a inventé de nouvelles formes* ».

Catherine Tasca a souligné que les nouveaux dispositifs dans lesquels le ministère de la Culture s'engage permettront de franchir une nouvelle étape, « *dans tous les domaines d'activité : la recherche, l'écriture, la création, l'enseignement, la diffusion* ». C'est la raison pour laquelle la ministre a rappelé qu'elle avait décidé de placer la danse au rang des priorités budgétaires du ministère de la Culture et de la Communication pour 2002, avec près de 3,4 millions d'euros de mesures nouvelles en titre IV (22 MF), à quoi s'ajoutent les mesures nouvelles affectées au Centre national de la danse en 2002: 0,72 millions d'euros (soit 4,7 MF). En affirmant combien la danse est aujourd'hui « *une des expressions majeures du spectacle vivant* », « *modèle de créativité* », très ancrée dans la vie de la cité, « *au contact des publics aussi divers que fervents* », la Ministre a énoncé la double fonction de la danse aujourd'hui : « *l'éveil de notre imaginaire et la participation à la construction du lien social* ». Voici les nouvelles dispositions qui seront financées en 2002 et les principaux objectifs qui seront poursuivis.

### Le relèvement des planchers d'aide à la création

A partir de 2002, le montant plancher de l'aide au projet chorégraphique est fixé à 10 000 euros (65 595 F, au lieu de 50 000 F, soit + 31 %), celui de l'aide aux compagnies chorégraphiques est fixé à 25 000 euros (163 990 F au lieu de 100 000 F, soit + 64 %) et celui de l'aide aux compagnies conventionnées à 80 000 euros (524 766 F, au lieu de 500 000 F, soit + 5 %). Cette mesure structurelle aura pour effet de conforter durablement le cadre de la création chorégraphique.

### La création d'une aide aux écritures chorégraphiques

Le but est d'accompagner des temps de pure expérimentation, de réflexion, sans obligation de production, mais débouchant sur la réalisation d'une « maquette ». Un montant de 121 959 euros (800 000 F), est affecté à cette aide en 2002. Les chorégraphes auront par ailleurs accès au Dicream, dispositif coordonné par le Centre national de la cinématographie permet d'élaborer des projets pluridisciplinaires faisant appel aux nouvelles technologies.

### La création d'une aide aux studios de danse

A partir de 2002, l'Etat apportera une aide spécifique aux compagnies qui bénéficient d'un studio mis à disposition par une collectivité territoriale.

### La consolidation des centres chorégraphiques nationaux

Un cadre conventionnel type de ces centres verra le jour en 2002. Leurs missions communes sont affirmées, mais leurs particularismes admis, voire encouragés. Des aides sélectives en fonction des projets leur seront accordées.





Ecole de danse de l'Opéra de Paris, Opéra Garnier © Farida Guerdjou Bréchemier

### Favoriser la rencontre avec la danse

Trois dispositions essentielles ont été retenues :

» Accompagner les lieux œuvrant au développement de la rencontre avec la danse :

Les lieux ressources pour les artistes (studios de travail, formation continue, partenariat de création, etc.) mais aussi pour le public (répétitions ouvertes, rencontres avec les artistes, accès à une documentation etc.) : des structures telles le Centre de développement chorégraphique de Toulouse, les Hivernales d'Avignon, la Briquetterie en Val-de-Marne ou l'Agora à Montpellier.

Les lieux atypiques qui renouvellent les modes de partage avec la création chorégraphique tels la Ménagerie de Verre, les Laboratoires d'Aubervilliers, le TNT de Bordeaux ou Ramdam en région lyonnaise.

» Poursuivre le programme des scènes conventionnées danse (18 à ce jour), fer de lance de la présence de la danse dans les lieux généralistes.

» Renforcer l'aide aux résidences, moyen efficace pour irriguer une région et renouveler l'approche des publics.

### Encourager la pratique de la danse

» En garantissant à l'enseignement de la danse des conditions de sécurité qui ne mettent pas en danger la santé de ceux qui le suivent.

» En finalisant le nouveau schéma d'orientation pédagogique dans les établissements spécialisés contrôlés par l'Etat.

» En inscrivant fortement la danse dans les enseignements artistiques à l'école : c'est l'objectif du plan à cinq ans en partenariat avec le ministère de l'Education nationale.

**En 1980, le budget consacré à la danse était de 65 MF. Il est aujourd'hui de plus de 76,23 millions d'euros (500 MF).**

#### Le Budget :

En 1997, 348 MF  
En 2001, 473,8 MF  
En 2002, 500 MF

#### Plus de 200 équipes aidées par l'Etat

Les équipes de création ont été multipliées. En 1980, l'Etat aidait 7 compagnies implantées et 20 compagnies indépendantes. Il soutient aujourd'hui 214 équipes chorégraphiques.

#### 18 scènes conventionnées pour la danse

Un nouvel essor a été donné au réseau de diffusion, avec davantage de scènes conventionnées danse, avec des festivals, avec l'entrée de la danse au théâtre national de Chaillot.

#### 250 lieux aidés par l'Etat dont 50 lieux de création

Des institutions ont été créées pour de nouvelles missions : centres chorégraphiques nationaux, Maison de la danse à Lyon, Cinémathèque de la danse, Centre national de la danse à Pantin.

**Promouvoir la recherche en danse**

Nourrir la connaissance du fait chorégraphique, au service des créateurs comme du public :  
» En octroyant des aides directes à la recherche. Dans le cadre de la relance globale de la politique de la recherche de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, une attention particulière sera apportée aux projets concernant la danse, qu'il s'agisse de travaux touchant à la connaissance et à la constitution du patrimoine (histoire de la danse, du répertoire, des esthétiques), ou d'approches méthodologiques (analyse du mouvement, notation, etc.).  
» En développant des missions de recherche institutionnelles. Des organismes comme la Cinémathèque de la danse, le Centre National de la Danse (CND), l'IRCAM, ou encore la Mas de la danse, ont vocation à être les acteurs du développement de la recherche en danse, de même que le CNRS et les universités.



**LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE**

Le Centre national de la danse est conçu pour favoriser la rencontre avec la danse sous toutes ses formes (abonnements, programmation en studio et bientôt dans sa propre salle, répétitions ouvertes, médiathèques, organisation d'expositions, hébergement prochain sur son site de la Cinémathèque de la danse). Le CND prend en compte l'ensemble des expériences qui jalonnent un parcours d'artiste (création, interprétation et répertoire, formation continue, enseignement, suivi professionnel, recherche, mémoire). Le remarquable bâtiment, actuellement en travaux, qui l'accueillera à Pantin avec ses onze studios de travail, une médiathèque et de nombreux autres équipements, sera doté également d'une salle de spectacle de 500 places vouée à la création et à la production, grâce à une collaboration importante des collectivités territoriales concernées.

Centre ressource pour les professionnels comme pour ceux qui viennent à la rencontre de la danse, il est aussi producteur de sources nouvelles par la place essentielle qu'y tiendra la recherche en danse et la sauvegarde du patrimoine.

Depuis sa création en 1998, le CND a rassemblé un fonds documentaire rassemblant 10 000 ouvrages, 1000 documents vidéo-graphiques, 700 titres de périodiques, 5000 photos, plus de 3000 dossiers de compagnies. Dès 2002, le CND accueillera son premier chorégraphe résident en la personne de Boris Charmatz pour une période de trois ans.

**Ses missions se sont traduites en 2000/2001 par :**

- La programmation de 74 compagnies.
- L'augmentation du nombre de ses abonnés.
- 154 artistes chorégraphiques accueillis en stage de formation.
- 288 cours dispensés à 635 danseurs.
- 10 000 demandes d'information enregistrées.

**LE RAPPORT SADAoui, FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNEL DES DANSEURS**

La formation est un domaine en perpétuel chantier, aussi une étude a-t-elle été confiée à Marc Sadaoui par la Direction de la DMDTS le 12 mars 2001.

Réflexion globale sur l'organisation du système français d'enseignement de la danse, cette mission a porté plus particulièrement sur deux aspects étroitement liés : d'une part la qualification des professeurs de danse, d'autre part la formation des danseurs professionnels. Un deuxième volet développe des hypothèses pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes danseurs et accompagner leur reconversion professionnelle.

Les réflexions et propositions de ce rapport devraient permettre d'élaborer un schéma directeur visant à assurer la cohérence d'ensemble de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, notamment en ce qui concerne la définition du contenu des différents niveaux d'enseignement et de formation, les conditions dans lesquelles peut s'opérer le passage d'un niveau à l'autre et les missions qui incombent aux établissements concernés.

La réalisation de ce projet sera menée à bien par la DMDTS, en concertation avec les milieux professionnels de la danse.

La **Lettre d'information** reviendra plus largement ultérieurement sur ce rapport dans un prochain numéro

## EUROPE

# LES PÉPINIÈRES POUR JEUNES ARTISTES



pépinières européennes pour jeunes artistes



Les Pépinières européennes pour jeunes artistes (PEJA) favorisent depuis 10 ans la promotion et l'épanouissement professionnel des jeunes créateurs européens en encourageant la mobilité des artistes et le croisement des expressions et des expériences artistiques. Le nouveau projet de résidences d'artistes à travers l'Europe qu'elles coordonnent (« map », mobility in art process) sera soutenu par le programme CULTURE 2000 de la Communauté européenne.

L'objectif du programme « map » (mobility in art process) - dont le principal contributeur est la Communauté européenne à travers le programme CULTURE 2000 - est d'accompagner le parcours des artistes en amont et en aval de résidences d'artistes. Il s'articule autour de quatre axes complémentaires.

### **Création de l'observatoire européen des nouvelles expressions (de juillet 2001 à mai 2004)**

L'objectif est de repérer plus finement les nouveaux territoires de création en Europe ainsi que leurs acteurs. L'observatoire diffusera son action par des publications, des conférences, des ateliers et des séminaires.

### **Echanger, produire, faire circuler : programme de mobilité (de juillet 2001 à mai 2003)**

Cette action a pour but de promouvoir la création et de favoriser la mobilité des jeunes artistes qui prennent le risque d'explorer de nouvelles formes d'expression. « Map » propose un concept de résidence élargi - 58 en 2002 réparties dans 16 pays - qui favorise les échanges entre artistes. Des passerelles seront ainsi construites entre les différents lieux participants. En fonction des projets des artistes et des structures, les coordinateurs dans chaque pays, favoriseront et développeront la communication entre résidences d'une même ville, d'un même pays ou encore de villes transfrontalières. Des coproductions entre artistes pourront ainsi s'esquisser dans le cadre d'une même résidence ou entre résidences voisines. Les nouvelles formes d'expression initiées par la jeune création donneront lieu à des expositions, des publications, des performances, des spectacles.

### **Communiquer, diffuser : forum européen de la jeune création / portail internet (de mai 2002 à septembre 2003 / de novembre 2001 à juin 2004)**

Un Forum européen de la jeune création sera régulièrement organisé (voir *Lettre d'informa-*

*tion* n° 81 du 23 avril 2001). Ouvert à un large public, ce Forum sera une véritable plateforme d'échanges et le point de départ de nouvelles coproductions entre groupes ou collectifs d'artistes se formant à cette occasion. De la même manière, un portail internet dédié aux nouvelles formes d'expression sera créé. En synergie avec l'observatoire des nouvelles expressions, il rassemblera l'ensemble des structures artistiques partenaires pour former un unique et vaste réseau.

### **Promouvoir, pérenniser : agence européenne des jeunes créateurs (de janvier 2002 à juin 2004)**

Le programme « map » prévoit un suivi post-résidence. L'Agence européenne des jeunes créateurs entend faire fructifier les collaborations entre artistes esquissées lors des résidences, du Forum ou sur le portail internet. Elle s'adresse également à tous les artistes et consiste en une assistance pour trouver des partenaires et des financements en adéquation avec leurs projets.

### **Pour en savoir plus :**

Pépinières européennes pour jeunes artistes  
Boîte postale 13  
9-11 rue Paul Leplat  
78164 Marly-le-roi-cedex  
tél : 01 39 17 11 09  
site internet : <http://www.art4eu.net>

### **« NOUS AIDONS L'ARTISTE À ÊTRE EN MESURE D'ENTRER DANS UNE CARRIÈRE ARTISTIQUE »**

Un entretien de Patrice Bonnaffé, délégué général des Pépinières européennes pour jeunes artistes

### **Comment est né le projet « map » ?**

Le concept fondamental des Pépinières réside dans le programme de mobilité qui, depuis plus de 10 ans, permet chaque année de jeunes artistes de partir en résidences dans différentes villes d'Europe. Nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de cette expérience. Au cours des deux dernières années, toute l'équipe des coordinateurs nationaux, les artistes et les représentants des structures d'accueil ont réfléchi à la manière dont nous pourrions enrichir ce programme. Nous souhaitons répondre aux attentes des artistes. L'idée d'un parcours artistique en amont et en aval de notre programme de résidence s'est imposée naturellement. C'est sans doute cette démarche qui a rencontré les préoccupations de la Commission européenne, comme l'ouverture des arts visuels à différentes formes d'expression.

### **De quelle manière le programme CULTURE 2000 apporte-t-il une dimension supplémentaire ?**

Nos programmes de résidences d'artistes avaient besoin d'être remis en phase avec les préoccupations de la jeune création. Le programme CULTURE 2000 nous offre cette occasion. Avec son soutien, nous permettons aux artistes de circuler sur cette scène bien au-delà de la période de résidence. L'artiste est ainsi en mesure d'entrer dans un cycle lui ouvrant les voies d'une carrière artistique à l'échelle européenne.

### **Vous parlez tout à l'heure d'une scène culturelle européenne.**

Les Pépinières collaborent depuis 10 ans avec des lieux de création et de résidence où s'imagine cette scène européenne. L'importance accordée dans notre concept à l'échange et à la rencontre ainsi qu'aux coproductions permet à cette scène de se structurer : par exemple, avec la collaboration entre un plasticien danois, un chorégraphe italien et un vidéaste roumain. Cette scène touche également un public large qui, additionné, forme une véritable audience européenne.

## Musée

ADOPTION DÉFINITIVE DU TEXTE DE LOI  
RELATIF AUX MUSÉES DE FRANCE

Après avoir été votée par les deux assemblées, la nouvelle loi relative aux musées de France a été promulguée le 4 janvier 2002 (J.O. du 5 janvier 2002). Cette loi se substitue à l'ordonnance de 1945 qui ne répondait plus aux missions et aux services qui sont aujourd'hui ceux des musées. Cette loi, fruit de plusieurs années de travail, crée en particulier un label « Musées de France » et des dispositions fiscales nouvelles.

Le texte de loi, qui institue un label « Musée de France » répond à quatre grands objectifs :

» **il redéfinit le rôle et la position du musée face aux attentes de la société**, en tant qu'acteur au service du développement et de la démocratisation culturels. Les musées de France ont pour mission de conserver des collections reconnues d'intérêt public dans le cadre d'une mission de service public ou du moins d'utilité publique. L'objectif de démocratisation culturelle est inscrit au cœur de la loi à travers la notion d'accessibilité au public le plus large et d'égal accès de tous à la culture, l'affirmation nette des missions non seulement patrimoniales des musées mais aussi d'éducation et de diffusion, et l'obligation d'inscrire la politique tarifaire dans le cadre d'une politique culturelle.

» **il harmonise le statut des musées reconnus par l'Etat** et fédère, dans le respect de leurs

spécificités, les différents musées de France. Le texte - qui s'applique à l'ensemble des musées et muséums reconnus par l'Etat, quelle qu'en soit la tutelle administrative - définit un corpus minimum de règles communes afin de garantir ce qui est fondamental (la protection des collections, l'accessibilité au public, etc.) et de mettre un terme à des disparités injustifiées, notamment entre « musées de France » de droit public et de droit privé. La composition du Haut Conseil des musées de France - organisme qui jouera un rôle fédérateur essentiel dans le nouveau dispositif - reflétera les différentes familles thématiques de musées ainsi que les diverses catégories de leurs responsables.

» **il améliore la protection des collections**. Le texte affirme l'inaliénabilité des collections dans le respect du principe de la domanialité publique. Il soumet la possibilité de déclassement d'objets des collections d'un musée de France relevant d'une personne morale de droit public à l'avis conforme, c'est-à-dire à l'autorisation, d'une commission scientifique dont la composition et le fonctionnement seront fixés par décret et exclut de cette possibilité les objets provenant de dons et de legs, ainsi que ceux acquis avec l'aide de l'Etat. S'agissant des musées relevant des personnes morales de droit privé, le texte pose le principe de l'insaisissabilité et de l'imprescriptibilité de leurs collections, et de l'in-

aliénabilité de celles-ci pour ce qui concerne les objets acquis avec l'aide de l'Etat ou de collectivités publiques. Il leur donne par ailleurs accès au bénéfice du droit de préemption pour l'enrichissement de leurs collections. Le texte prévoit également la possibilité, en cas de mise en péril, du transfert provisoire de tout ou partie des collections d'un musée de France.

» **il intègre et approfondit la logique de décentralisation**. Le texte précise pour la première fois la règle du jeu applicable aux relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il limite le contrôle de l'Etat aux seuls musées qui auront demandé et obtenu l'appellation « musée de France ». Il met en avant la mission de conseil qui incombe à l'Etat. Le texte organise le transfert de la propriété aux collectivités territoriales des dépôts de l'Etat antérieurs à 1910, soit plusieurs dizaines de milliers d'œuvres. Il s'inscrit dans la logique de la loi sur la coopération intercommunale, notamment en organisant la possibilité de cession de tout ou partie des collections d'un musée entre personnes publiques.

La présence, au sein du Haut Conseil des Musées de France, de représentants des collectivités territoriales, est la garantie d'un débat démocratique entre l'Etat et ses partenaires en matière de musées.

DES DISPOSITIONS  
FISCALES NOUVELLES

Un certain nombre de dispositions fiscales nouvelles inspirées par les conclusions d'un rapport de l'Inspection générales des finances établi à la demande du Gouvernement sont incluses dans la loi. C'est ainsi que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pourront bénéficier d'une réduction de cet impôt égale à 90 % des versements effectués en faveur de l'achat pour les musées de France de trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation, et ce dans la limite de 50 % du montant de l'impôt dû. A l'instar du système de la dation, cette mesure de grande portée devrait largement concourir à la protection du patrimoine national et à l'enrichissement des collections publiques. Dans le même cadre, les sommes consacrées par les entreprises à l'achat de biens culturels faisant l'objet, à la date d'acquisition, d'un refus de certificat ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, dans la limite de 40 % de leur montant.

## L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

Une nouvelle catégorie d'établissements publics vient d'être créée pour les institutions gérées en partenariat entre l'État et les collectivités territoriales

Michel Duffour s'est félicité de la promulgation de cette loi qui crée une nouvelle catégorie d'établissements publics : elle vise à mettre en place une coopération culturelle avec les collectivités locales.

En créant une nouvelle catégorie d'établissements publics, destinés à organiser la coopération entre les collectivités territoriales pour la gestion de services publics culturels, cette loi offre enfin à la décentralisation culturelle un outil juridique adapté. Cette nouvelle catégorie d'établissements publics a été créée en vue de combler un manque. Il s'agira en effet avec ce nouvel instrument juridique, de mettre en place, pour les collectivités territoriales, une prise en charge plus systématique de la gestion du partenariat d'un service public culturel « *présentant un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture* ». Cette loi, a souligné Michel Duffour, « *est créative dans la transposition au plan local de l'outil « établissement public » mais elle est aussi créative dans la liberté laissée aux partenaires.* » Un point essentiel du dispositif indique en effet que cette coopération entre différents pouvoirs publics doit être librement consentie.

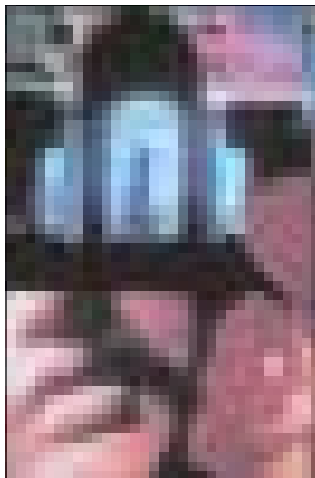
### Un mode de gestion adapté pour tous les secteurs culturels

Ce nouveau mode de gestion des activités culturelles en région pourra s'exercer dans tous les secteurs d'activités culturelles : activités patrimoniales (musées, bibliothèques-médiathèques, monuments historiques), activités d'enseignement artistique (écoles de musique et d'arts, etc...), arts plastiques (centres d'art et fonds d'acquisition) et spectacles vivants.

D'un point de vue plus technique, le choix pour les établissements publics de coopération culturelle leur est laissé aussi bien de la forme juridique adaptée (établissement public administratif ou à caractère industriel et commercial) que pour le mode de financement (les ressources pourront provenir de différentes sources : « *État, collectivités territoriales ou leurs groupements, et de toute personne publique* ».)

Loi n°2002-6 du janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle.

## Printemps des musées 2002 « LES CINQ SENS »



Le visuel du Printemps des Musées créé par Ange Leccia à la demande de la banque NSMD mécène de l'opération

### La quatrième édition du Printemps des musées aura lieu le dimanche 7 avril 2002.

Lancé en 1999 par le Ministère français de la culture et de la communication, le Printemps des musées réunit tous les musées désireux de s'associer à une journée marquée par la gratuité d'accès et par un grand nombre d'événements organisés autour d'un thème chaque année différent et qui se prolongent durant les jours suivants. Désormais placé sous le patronage du Conseil de l'Europe, ce rendez-vous annuel - qui rassemble 1000 musées de France et d'Europe - est une occasion pour le grand public de découvrir ou de redécouvrir la richesse des collections et de l'offre culturelle des musées. Il contribue également à tisser des relations privilégiées entre les institutions des différents pays d'Europe.

### « Les Cinq sens »

Le thème proposé pour cette quatrième édition « *Voir, entendre, sentir, toucher, goûter : Les cinq sens* », tout comme celui du « Paysage » lors de l'édition précédente, devrait susciter de la part des établis-

sements participants toutes sortes d'initiatives originales propres à séduire le public le plus large : accrochages thématiques, expositions dossiers, conférences, lectures, interventions d'artistes, jeux concours, ateliers... Ce thème fédérateur, qui trouve des illustrations dans tous les types de collections (beaux-arts et art contemporain, archéologie, patrimoine rural et industriel, etc.), sera aussi l'occasion de nouveaux grands échanges entre les musées participants. Il permettra des rapprochements temporaires inédits de pièces significatives des collections et leur présentation itinérante dans différents établissements.

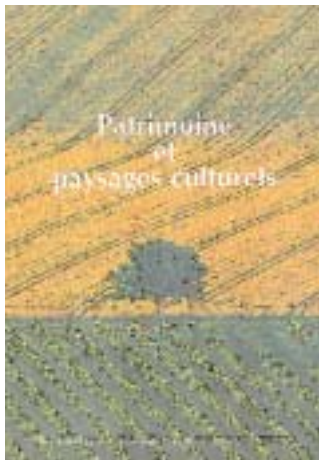
### L'ensemble du programme sur internet

Pour unifier l'image de cette opération européenne, un logotype et un visuel communs sont proposés aux établissements participants. La conception du visuel de l'édition 2002 sur le thème des « Cinq sens » a été parrainée par la Banque NSMD, du groupe ABN-AMRO France, et a mis en compétition des créateurs contemporains renommés, adeptes de la photographie. Le projet retenu est dû au plasticien Serge Leccia. L'ensemble du programme européen de l'opération sera proposé sur un site internet dédié au Printemps des musées (<http://printempsdesmusees.fr>), qui sera mis en ligne dans le courant du mois de mars. Des liens avec les sites des musées participants y seront proposés.

**Contacts :** DMF, mission de la communication Tél : 01 40 15 36 00 - 36 07 - 36 12 - 35 97. **Mél :** mission-communication.DMF@culture.gouv.fr

## 14/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
1<sup>er</sup> FÉVRIER 2002



Patrimoine et paysage culturel © Yann Arthus-Bertrand Éditions confluentes

### Patrimoine PATRIMOINE ET PAYSAGES CULTURELS

#### parution des actes du colloque de Saint-Émilion

Les actes du colloque international de Saint-Émilion, qui s'est tenu du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001 en présence de Michel Duffour, viennent d'être publiés. En complément de la Convention du patrimoine mondial de 1971, l'UNESCO a dégagé en 1992 une notion nouvelle : celle des paysages culturels (« œuvres conjuguées de l'homme et de la nature »), et le principe de leur protection. Comme les Pyrénées (Mont Perdu) et le Val de Loire, le site de Saint-Émilion a été ainsi inscrit au titre du Patrimoine mondial avec 20 autres paysages culturels de toutes les régions du monde. La mise en œuvre de la convention s'attache à l'élargissement d'une interprétation limitée du patrimoine mondial, afin d'inclure des témoignages « des structures sociales, des différentes manières de vivre, des croyances, des systèmes de connaissances et des représentations des différentes cultures passées et présentes ». (Dr. Rössler, représentante de l'UNESCO). L'association Renaissance des cités d'Europe a organisé le colloque de Saint-Émilion afin de débattre des questions que pose cette acception sous le patronage de l'UNESCO, au titre de la convention du patrimoine mon-

dial, du conseil de l'Europe et d'Europa Nostra. Le ministère de la Culture et de la Communication (direction de l'architecture et du patrimoine, DRAC d'Aquitaine) lui a apporté son soutien. Toutes les problématiques abordées se retrouvent dans l'ouvrage qui vient de paraître.

#### Patrimoine et paysages culturels, Renaissance des cités d'Europe

éditions confluentes,  
13 rue de la Deise, B.P. 21  
33036 Bordeaux cedex.  
18,30 euros.



Théâtre Sartrouville, centre dramatique national © D.R.

#### Décentralisation théâtrale

##### LE THÉÂTRE DE SARTROUVILLE DEVIENT UN CDN

Le 14 décembre 2001, le Théâtre de Sartrouville a changé de statut : il devient officiellement un Centre dramatique national codirigé par Claude Sévenier et Joël Jouanneau. Catherine Tasca a salué de sa présence le passage à ce nouveau statut qui est l'aboutissement logique d'une aventure commencée en 1966. D'abord fruit d'une conviction profonde, le Théâtre de Sartrouville a vu naître de grands projets dont le fil directeur a été la création pour l'enfance et la jeunesse : comme en témoignent le centre dramatique Heyoka et *Odyssées 78*, seul festival en France de créations théâtrales pour la jeunesse. Par ailleurs, plusieurs spectacles ont été primés : *Le Bourrichon* (Joël Jouanneau, 1992) et *Sappho de Mytilène* (Angélique Ionatos, 1992). En 2001, une nouvelle aventure commence. Elle prend appui sur la politique artistique menée depuis 10 ans : il s'agit entre autres de renforcer la production théâtrale, de développer une biennale de théâtre *Odyssées 78* ainsi que la politique de décentralisation, sans

oublier le croisement des formes artistiques et l'accent sur la relation au public comme véritable partenaire d'une aventure qui se veut partagée.

Contact : : theatresartrouville  
hotmail.com



Festival « entre scène et image » © Anne Brézès

#### Festival

##### UN PREMIER FESTIVAL ENTRE « SCÈNE ET IMAGE » A LA FERME DU BUISSON

Du 7 au 10 février

A l'origine de ce festival pluridisciplinaire, la volonté d'instaurer la rencontre entre des créateurs de deux univers différents, celui de la scène et celui de l'image, par des projections, spectacles, échanges ou débats. Malgré le règne de l'image, le monde nous est-il plus lisible ? Comment les artistes utilisent-ils ces images ? Quatre thématiques défrichent ces nouveaux territoires. Le thème intimité publique joue sur l'exhibition pour provoquer une révélation de soi, en témoignent une installation du Groupe Dune ou un documentaire de Jean-Jacques Beinex. Après l'image de soi, vient l'image du monde pour soi : l'influence du réel montre l'emprise de l'image sur notre représentation du monde. Il crée une fiction qui se donne pour réalité afin de dévoiler l'invisible du monde visible. André Van In avec *L'Attaque du bus 402* utilise la violence urbaine, tandis que Frédéric Compain dans *Cindy rêve d'argent* dénonce la violence publicitaire à l'œuvre dans la société de consommation. Champ contre champ cristallise pour sa part les perspectives de l'intrusion de l'image dans l'art théâtral. Des

projets sur Victor Hugo côtoient les événements du 11 septembre avec, par exemple, *le chantier* de Benoît Bradel. Enfin, Claire Denis ou Xavier Durringer nous ouvrent à une réalité différente de celle que nous vivons. Ce dernier thème, *au plus loin c'est fiction*, nous confronte à l'altérité et donc à nous-mêmes. Ce festival résolument européen se déroulera également à la Biennale de Venise, aux Halles de Scaerbeek, et cet automne à Berlin.

Contact : www.ferme-du-buisson.com

#### Publication

##### ENQUÊTE SUR LES LECTEURS DES SERVICES D'ARCHIVES

En 1999, les Archives nationales et les services d'archives départementales et communales ont accueilli environ 300 000 lecteurs. Cet accroissement s'est accompagné de profonds changements dans la composition du public. Pour mieux connaître ces publics, la Direction des archives de France a demandé au Département des études et de la prospective de réaliser une enquête sur les profils afin de diversifier les actions en leur direction. Une livraison de *Développement culturel* nous révèle notamment qu'un glissement s'est opéré des « érudits » aux universitaires, puis aux amateurs, notamment les généalogistes. Ceux-ci expriment une satisfaction globale à l'égard de l'ambiance et de l'accueil mais leur insatisfaction porte sur la communication des documents, sur la durée d'attente de ces documents et sur les appareils permettant leur lecture ou leur reproduction. Pour y remédier, la DAF pourrait miser sur le développement de la numérisation et de l'utilisation de l'Internet qui devrait permettre un décloisonnement du monde des archives.

*Développement culturel*, n°137,  
octobre 2001 (DEP, 2 rue Jean Lantier,  
75001 Paris)

#### Festival

##### LE CINÉMA DU MAGHREB A LYON

Du 5 au 10 février

*Regard sud* présente *Regards sur la jeunesse et changement de société dans le cinéma du Maghreb* à l'Institut Lumière, à Lyon. Ces mutations, vues par des originaires d'Afrique du Nord,

## 15/Actualité

LETTRÉ D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2002

sont d'autant plus enrichissantes qu'elles mettent en scène un sujet majeur de notre temps dans un lieu symbolique. Durant six jours, Lyon célèbre donc sa diversité culturelle en se faisant le théâtre de sujets tels que le choix de sa vie dans *No man's love* de Nidhal Chatta, la tentation du retour dans *Bye bye* de Karim Dridi, ou les tabous d'une société qui vire parfois à la pauvreté ou à la violence dans *Algérie des enfants parlent* de Kamel Dehane. Néanmoins, l'humour, la musique et l'amitié qui émane de *Salut Cousin* de Merzack Allouache, s'allient dans un grand brassage de civilisations. Films, courts métrages et documentaires tressent ainsi une longue chaîne de rencontres.

Contact : regarsud aol.com



Le pays de Grignan © Eric Dessert, Alain Franchella

### Publication

#### GRIGNAN : LA PAYS DE MADAME DE SÉVIGNÉ EST AUSSI CELUI DE LA LAVANDE

Dans la collection *Images du patrimoine* qui, à partir de recherches scientifiques et d'illustrations commentées, sensibilise public et responsables territoriaux à leur patrimoine, le service de l'Inventaire général (direction de l'architecture et du patrimoine) publie *Le pays de Grignan*. De Grignan on connaît surtout Françoise Adhémar de Grignan, destinataire des lettres de sa mère la Marquise de Sévigné. On peut suivre dans cet ouvrage l'évolution de la seigneurie de Grignan, depuis la villa gallo-romaine, en passant par la motte

castrale des Rostaing de Grignan, la puissante construction médiévale des Adhémar de Grignan, l'influence des Renaissances française et italienne sur les réalisations commandées par Louis Adhémar, proche de François I<sup>er</sup>, jusqu'au réaménagement à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais le canton de Grignan c'est aussi un ensemble de territoires diversifiés où les villages témoignent d'une ancienne implantation de la population autour des prieurés et des bourgs castraux, et les demeures de l'importante expansion économique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, due au mûrier, à la vigne et à la truffe, et qui se poursuit actuellement avec les arbres fruitiers et le lavandin.

**Le pays de Grignan**, collection Images du Patrimoine, 96 pages 22,87 euros,



Thierry Bonnot, « La vie des objets » © MSH

### Ethnologie

#### LA VIE DES OBJETS

Comment un ustensile banal, un accessoire du quotidien en céramique ou une bouteille à encre, devient-il, près de cent ans après sa fabrication en série, objet de patrimoine ? Pour donner à cette question la réponse de l'ethnologue, Thierry Bonnot, chercheur au CNRS et à l'écomusée du Creusot-Montceau a retracé des biographies d'objets dans un ouvrage de la collection *Ethnologie de la France*, coédité par la Mission du patrimoine ethnologique (DAPA) et la Maison des sciences de l'homme. La notion de biographie permet d'isoler les différentes étapes de la vie des objets en les dépouillant de toute catégorie préalable - marchandise, ustensile, produit ou collection. Elle amène notamment à contester la distinction classique entre la production technique de l'objet industriel et sa production sociale et culturelle.

**La vie des objets. D'ustensiles banals à objets de collection.** 248 p., 20 euros Editions de la Maison des sciences de l'homme. Diffusion CID 131 bd Saint-Michel 75005 Paris. cid@mdh-paris.fr

## Entre rigueur et qualité L'ÉVOLUTION DU CIRQUE TRADITIONNEL



Le cirque du Grand Céleste © Zacot

Comme chaque année, la période des fêtes de fin d'année marque le temps fort du cirque de tradition. Moment privilégié de retrouvailles entre un art ancestral et un public toujours aussi nombreux et populaire, cette période est aussi l'occasion de prendre le pouls d'une profession en pleine mutation. Après la crise des années 70, le cirque de tradition témoigne d'une nouvelle vitalité, dont fait preuve la multitude des « enseignes » en activité. Les dynasties familiales perpétuent la mémoire circassienne, dans un souci de rigueur et de qualité, alors que des personnalités singulières, mues à la fois par la passion et une forte capacité manageriale, redynamisent le paysage des entreprises de cirque.

#### Une programmation très diverse

Cette diversité se reflète dans l'éventail de spectacles proposés ces mois-ci à Paris. Dans « Impulsion 2 », présenté jusqu'à fin février au Bois de Boulogne, Alexis Grüss, directeur du Cirque à l'Ancienne, évoque l'un des fondements de l'histoire du cirque : la rencontre entre l'art équestre et les saltimbanques. A la Pelouse de Reuilly, le nouveau spectacle d'Arlette Grüss, réunit, dans une mise en scène de son fils Gilbert, des numéros

aériens, de dressage et d'acrobatie dans la plus pure tradition circassienne. En face de son chapiteau blanc, s'érige l'enseigne rouge et jaune de Pinder/Jean Richard, le « géant » du cirque, avec son chapiteau de 5000 places, ses caravanes, ses chars de parades et sa ménagerie. Au fond de la pelouse, le Cirque Phénix, nouvellement arrivé dans le paysage, présente sous un immense chapiteau sans mâts, un spectacle sur le Mexique. Cette année la pelouse a aussi accueilli un cirque contemporain, le Cirque Baroque, avec sa création « Troie, ou les aventuriers de la cité perdue ». Cette ouverture devrait se confirmer à la rentrée avec l'arrivée des Arts Sauts.

D'autres visages du cirque de tradition sont à découvrir dans cette géographie parisienne des arts de la piste : les spectacles intimes et familiaux du Grand Céleste, installé à la porte de Lilas, les ambiances tziganes de Romanès qui a opté cette année pour la salle de l'Européen, ou alors le cirque sur l'eau de Medrano dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement.

Ne pouvait manquer à ce périple, le Cirque d'Hiver, propriété d'une autre grande famille du cirque de tradition, les Bouglione, avec leur spectacle « Trapèze ». D'autres Bouglione sont présents dans la capitale : Joseph avec sa création « Jules Verne - l'Odyssée 2001 », et Madonna qui anime le Théâtre du Ranelagh où elle présente des jeunes clowns, comme Bonaventure Gacon.

Enfin, pour ceux qui auraient manqué tout rendez-vous, le Cirque de Paris propose toute l'année la formule « Une Journée au cirque » : une immersion totale du matin au soir pour découvrir la vie sous un chapiteau.



Le dialogue entre cirque de tradition et cirque contemporain est l'un des éléments moteurs de la vitalité des arts de la piste en France. Si le cirque d'aujourd'hui a su garder à la fois l'effervescence de la création et une forte assise populaire, c'est aussi grâce aux personnalités qui depuis des décennies ont impulsé une volonté de renouvellement, parfois dans le droit fil de la tradition, parfois en rupture avec elle, toujours dans une passion que le public a su reconnaître. La *Lettre d'information* donne aujourd'hui la parole à deux artistes majeurs du cirque en France : Alexis Grüss, directeur du Cirque à l'ancienne, pionnier incontesté du renouveau du cirque dès les années 70, membre d'une famille qui, avec Arlette Grüss, perpétue un cirque de tradition de grande qualité, notamment fondé sur l'art équestre, et Bernard Kudlak, directeur du Cirque Plume, inspirateur de l'une des plus belles aventures du cirque contemporain, qui, aux côtés d'autres grandes compagnies comme Archaos, Cirque Baroque ou les Arts Sauts, portent l'image du cirque de création français partout dans le monde.

**L.I. :** Alexis Grüss, Vous avez fondé en 1974 la première école de cirque. Comment voyez-vous le cirque aujourd'hui ?

**A. G. :** La situation a progressé, le cirque est par exemple passé de la tutelle du ministère de l'Agriculture à la celle de la Culture. Les enseignes traditionnelles ont bénéficié de la dynamique de renouvellement impulsée par le nouveau cirque. Mais le cirque d'aujourd'hui n'a pas encore trouvé ses marques,

## CIRQUE TRADITIONNEL OU CONTEMPORAIN : DEUX IMAGES DU CIRQUE DE CRÉATION FRANÇAIS

### Entretien croisé entre Alexis Grüss et Bernard Kudlak

ce qui paraît normal pour un art évolutif qui s'est toujours forgé par la rencontre des disciplines. Ce qui m'inquiète justement est que le cirque tend à perdre ce qui constitue sa richesse : la multiplicité des disciplines convoquées. La musique vivante et les animaux sont ainsi de moins en moins présents sur la piste. Aucun des réaménagements effectués dans les cirques fixes n'est conçu pour les bêtes. Il me semble primordial de ne pas oublier la tradition. Or la transmission risque de périliter faute d'écoles pour le cirque traditionnel.

**L.I. :** Et vous, Bernard Kudlak, qui figurez parmi les pionniers du nouveau cirque ?

**B. K. :** Il me semble que les changements formels et artistiques amorcés il y a vingt ans ont porté leurs fruits : le cirque se porte bien, tant du point de vue de son audience auprès du public que de la vitalité de la création. On peut se réjouir que ces arts cherchent dans toutes les directions artistiques et qu'il y ait de plus en plus de vocations qui veulent s'exprimer. Je constate cependant que peu de compagnies de nouveau cirque tournent dans les conditions coutumières du cirque, c'est-à-dire avec un chapiteau itinérant de grande jauge. Je me pose des questions quant à l'avenir, parce que s'il n'y a pas un partenariat avec les responsables culturels des collectivités locales, avec l'Etat et avec les diffuseurs, toute



Alexis Grüss © D.R.



Bernard Kudlak © D.R.

cette énergie est vouée à patauger.

**L.I. :** Quel regard portez-vous sur la création aujourd'hui ?

**B. K. :** De plus en plus, le cirque de création s'invente, pour des raisons principalement économiques, au sein de toutes petites compagnies : les petites formes à deux, trois artistes, rarement plus, se multiplient. Cette évolution m'interroge. J'espère que la donne financière ne va pas finir par commander les axes de la recherche artistique, même si aujourd'hui le foisonnement créatif reste extraordinaire. Les arts de la piste possèdent une richesse inépuisable qu'il faut continuer d'explorer.

**A. G. :** Quelques cirques traditionnels ont une démarche de création originale et contribuent à la vitalité du genre. Mais je vois de plus en plus des entrepreneurs proposant des spectacles composés de numéros

interchangeables achetés sur le marché international et qui ressemblent plus à des shows d'effets spéciaux et d'exploits qu'à du cirque au sens où je l'entends.

**L.I. :** Voyez-vous une évolution dans le regard et les attentes du public ?

**B. K. :** Je ne peux répondre que pour ma compagnie. Je ne perçois pas de changement. Il est vrai que le public du *Cirque Plume* compte une foule d'habités. Mais, même lorsque nous jouons quelque part pour la première fois, je retrouve le même regard qu'il y a 15 ans. En revanche, je sens une nette différence avec les spectateurs américains, qui se montrent plus friands de prouesses physiques que les Européens.

**A. G. :** Le cirque est et doit rester un art populaire. Je crois que le public est de plus en plus attentif à la qualité artistique.